

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 MAI 2022

=====

L'an deux mille Vingt et Deux, le dix mai à 20 heures 30, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Aranc (Ain), se sont réunis, sous la présidence du maire Monsieur Daniel Mathieu, sur la convocation qui leur a été adressée le cinq mai 2022.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseiller(e)s municipaux :

Présents : Daniel MATHIEU, Nathalie VARIGNIER, Dominique BESSON, Joël GROBAS, Pascale AGATY, Sophie DUMAS, Sandrine PERRIN, Jean-Pierre MONTJOUVENT, Patrick ORAISON, Lionel TALON, Monique PALLET

Excusés : -

Nombre de votants en début de séance : 11

Sandrine PERRIN est nommée secrétaire de séance.

=====

Un hommage est rendu en début de séance à Guy Doleatto, qui nous a quitté, en présence des anciens conseillers municipaux conviés par Monsieur le Maire.

Guy Doleatto a été conseiller municipal, de 2001 à 2008 avec Jean François Julliard, puis de 2008 à 2014, adjoint toujours sous le mandat de JF Julliard et de 2014 à 2021, 2^{ème} adjoint avec Daniel Mathieu.

Chacune des personnes présentes a pu dire quelques mots et rappeler les souvenirs communs.

1) APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 AVRIL 2022 :

Le conseil n'a pas de remarque, le procès verbal du 6 avril 2022 est approuvé à l'unanimité.

2) DISSOLUTION DU SYNDICAT A VOCATION DE CONSTRUCTION D'UNE GENDARMERIE A PLATEAU D'HAUTEVILLE

Le maire rappelle le contexte. Le SIVU avait vocation à construire le bâtiment de la nouvelle gendarmerie Plateau d'Hauteville pour les 15 communes adhérentes au SIVU. Pour des raisons juridiques, il est nécessaire que ce soit une seule entité qui porte les projets de démolition et de construction (reversement de la TVA, représentant environ 1 million d'euro).

La commune Plateau d'Hauteville a accepté de porter le projet seule.

Le SIVU doit donc être dissolu. Cette dissolution doit être approuvée par toutes les communes parties au projet en rendant une délibération.

Le conseil se prononce sur la dissolution du SIVU à l'unanimité.

3) POINT D'INFORMATION SUR LES TRAVAUX

Joël Grobas et Jean Pierre Montjouvent présentent les travaux réalisés et en cours :

- Elagage des haies par l'entreprise Meygret, pour un tarif de 75€/heure, dépense budgétée : 3 000 € TTC (36 heures effectuées).
- Lavage de la stèle de Colognat + fixation plaque cimetièrè Résinand + nettoyage plaque près du monument de Résinand (Pompes Funèbres du Plateau) : 250 €.
- Prévoir le nettoyage de la croix près de l'église d'Aranc (Jean-Claude), des renseignements ont été pris auprès des Pompes Funèbres du Plateau pour conseils.
- Commande d'une tonne d'enrobé à froid pour bouchage des trous sur les chemins goudronnés + balises pour lotissement (Sylvain Marguier).
- Pose du panier de basket dans la cour de l'école
- Signature du devis paysagiste, de l'entreprise DUCLOS, pour les différentes plantations à effectuer (devis 1910 € HT), contact pris avec l'entreprise pour la réalisation des travaux
- Chenaux lavoir d'Aranc, devis 1190,70 €, décision à prendre : remplacement de toute la longueur ou remplacement uniquement de la partie cassée du chénaux
- Boiseries de l'église d'Aranc : vu Jean-Baptiste JULLIARD 820 € HT.
- En attente, plafond de la cuisine appartement DE LIMA : 671 € TTC.
- Anti Pince doigts porte de la classe du bas : 288 € HT.
- Rappel : Plafond église d'Aranc 1938 € (Entreprise Denis MEYGRET).
- Les plans d'évacuation des écoles ont été reçus : des blocs de secours sont à rajouter (X3)
- Remplacement d'une tête de vanne thermostatique
- Déplacement du radar pédagogique (à installer plus au centre du village)
- Le contrôle de l'isolation des combles a été effectué
- Mentionner au charpentier que des ardoises sont cassées à l'école de Rougemont
- le contrôle de sécurité de l'Auberge d'Aranc a été fait en présence d'un représentant de la municipalité (JP)
- Concernant le poteau cassé au mont d'Aranc, le constat a été fait avec l'entreprise qui a causé le dommage.

Les points en suspens seront revus en commission travaux.

Circulation au Mont d'Aranc : un arrêté sera pris pour déplacer le panneau entrée/sortie Aranc de 650 m environ, le panneau sera placé vers le virage de la Verrière. La limitation de vitesse passera de 80 km/h à 50 km/h dans cette zone, 2 balises priorités à droite seront installées.

4) ELECTIONS LEGILASTIVES : tenue du bureau de vote

Les élections législatives auront lieu les 12 et 19 juin 2022. Le bureau de vote sera tenu selon le planning ci-dessous :

	12-juin	19-juin
8h00 à 10 h 30	Daniel Pascale Sandrine	Daniel Lionel Sandrine

10 h 30 à 13 h 00	Joël Jean Pierre Lionel	Joël Jean Pierre Sophie
-------------------	-------------------------------	-------------------------------

13h00 à 15 h 30	Nathalie Dominique Daniel	Nathalie Dominique Daniel
-----------------	---------------------------------	---------------------------------

15h30 à 18h00	Sophie Patrick Monique	Pascale Patrick Monique
---------------	------------------------------	-------------------------------

5) QUESTIONS DIVERSES

Le dossier de demande de subvention pour le prochain spectacle de la commission culture a été envoyé à la région. Le montant demandé est de 30 % du coût.

Sentiers pédestres : un travail est réalisé par les élèves de la classe du haut : identification d'arbres et de fleurs sur des panneaux le long des chemins balisés. Deux plaques en aluminium de format A3 seront achetées pour un cout de 60 €/plaque. Il devrait être possible d'indiquer 2-3 espèces par plaque.

Deux poteaux ont disparus à Salandru, ils seront remis par les membres de la commission sentiers.

Rapport SIEA sur l'éclairage publique : il a été transmis aux élus concernés, il sera abordé en commission travaux prévue le 17/05/2022 à 19h30.

La séance est levée à 22 heures

Le Maire,



D. MATHIEU

